Plan Local d'Urbanisme

Document 4b :

Annexe 8 : Eléments Remarquables du Paysage

AVERNES

Arrêt

Vu pour être annexé à la délibération n°
Date :

Enquête publique

Approbation

géostudio

EnviroScop

Table des matières

Rappel du contexte réglementaire 5
Article L151-19 du Code de l'urbanisme 7
Article L151-23 du Code de l'urbanisme 7
Eléments paysagers et écologiques remarquables (L.151-23 CU) 9
Elément n°1 : prairies 11
Elément n°2 : pelouses calcicoles 13
Elément n°3 : réseau de haies 14
Eléments bâtis remarquables (L.151-19 CU) 15
Elément n°4 : la Mairie 16
Elément n°5 : portail d'entrée du Château d'Avernes 17
Elément n°6 : le Moulin 18
Elément n°7 : maison jaune 19
Elément n°8 : ancien corps de ferme 20
Elément n°9 : corps de ferme 21
Elément n°10 : croix de Délaissement 22
Elément n°11 : croix du but 23
Elément n°12 : lavoir 24
Elément n°13 : lavoir 25
Elément n°14 : croix du cimetière 26
Elément n°15 : maison 27
Elément n°16 : maison 28
Elément n°17 : ancienne boulangerie 29
Elément n°18 : maison 30
Elément n°19 : maison 31
Elément n°20 : alignements de maisons rurales 32
Elément n°21 : maison 33
Elément n°22 : maison des sœurs 34
Elément n°23 : maison 35
Elément n°24 : restaurant de la poste 36
Elément n°25 : portail 37
Elément n°26 : maison 38
Elément n°27 : ancienne école 39
Elément n°28 : porte charretière 40
Elément n°29 : pont de Chantereine 41
Elément n°30 : pont aux poules 42
Elément n°31 : ancienne gare 43
Elément n°32 : l'orangerie 44
Elément n°33 : l'ancien château d'Avernes 45
Elément n°34 : maison 46
Elément n°35 : maison 47
Elément n°36 : trois fontaines 48
Fontaine place du marché 49
Fontaine rue du val des vignes 49
Fontaine sur Grande rue 49
Elément n°37 : cabane du cantonnier 50
Elément n°38 : mur de l'orangerie 51

Rappel du contexte réglementaire

Article L151-19 du Code de l'urbanisme

Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres.

Article L151-23 du Code de l'urbanisme

Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres.

Il peut localiser, dans les zones urbaines, les terrains cultivés et les espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques à protéger et inconstructibles quels que soient les équipements qui, le cas échéant, les desservent.

Eléments paysagers et écologiques remarquables (L.151-23 CU)

ELEMENT N°1 : PRAIRIES

Localisation

Ces prairies sont situées entre le bourg et le plateau mais aussi à l'ouest du bourg.

Intérêt

Ecologique.

Description

Les prairies sont des formations végétales continues, constituées majoritairement de graminées. Leur composition floristique est très

variable, liée à différents facteurs (humidité, géologie, climat, activités humaines). L'activité humaine est principalement le pâturage même si peuvent être notées quelques rares prairies de fauche. Les pâturages bovin et équin dominent très largement cette activité. Les jachères agricoles gérées par broyage possèdent également un rôle non négligeable dans la continuité de la trame herbacée.

Les prairies qui constituent cette trame sont toutes qualifiées de mésophiles, plutôt fraîches sur les alluvions situées en fond de vallée à sèches sur les versants calcaires des vallées où elles correspondent à d'anciennes pelouses sèches dont la flore s'est souvent dégradée par l'action d'un pâturage trop intensif.

Prescriptions de protection

Conservation des surfaces en prairie.

Pas de changement d'affectation des parcelles concernées (pas de boisement, ni retournement pour une mise en culture).

Exploitation selon un mode de fauche extensif traditionnel : limiter les intrants (y compris les amendements calciques), fumure légère, gestion des regains par fauche estivale tardive ou par pâturage extensif.

Adapter les charges de pâturage au type de sol.

Fauche selon un sens rotatif centrifuge et/ou conservation de zones refuges pour la faune sur les marges. Fauche régulière des refus de pâturage. Pas de sur-semis qui appauvrissent la flore.

En cas de nécessité de destruction d'une surface en prairie pour les besoins de l'exploitation agricole ou des équipements et constructions autorisés par le règlement, rechercher la possibilité de restaurer une surface équivalente en espace prairial fauché.

ELEMENT N°2 : PELOUSES CALCICOLES

Localisation

Ces pelouses calcicoles sont situées entre le bourg et le plateau.

Intérêt

Ecologique.

Description

Les « pelouses calcicoles » sont des formations herbacées, sèches, plus ou moins rases, de faible productivité en raison de leur développement sur des sols calcaires, pauvres en nutriments et peu épais. Leur exposition sur les versants sud leur permet d'accueillir de nombreuses espèces végétales, dont plusieurs sont rares ou très rares dans la région, à affinité méditerranéenne (origan, sarriette…) ou typique (orchidées notamment), ainsi que de nombreux pollinisateurs (papillons notamment) et reptiles (lézard vert).

On retrouve ces formations sur les calcaires du Lutétien lorsqu'elles sont affleurantes sur les versants des vallées du Vexin. Il existe également des pelouses sablo-calcaires sur les sables calcaires des alluvions anciennes des méandres de la Seine.

Prescriptions de protection

Conservation des surfaces en pelouses et friches sèches.

Aucun changement d'affectation (pas de boisement, ni travaux aratoires) et pas d'intervention culturale (pas d'intrants, ni de semis) ;

L'entretien par fauche et exportation (qui permet de conserver les conditions de pauvreté du sol) est possible une fois par an car il constitue une alternative au pâturage lorsque les surfaces sont trop faibles ;

En cas de nécessité de destruction d'une surface en friche calcicole pour les besoins de l'exploitation agricole ou des équipements et constructions autorisés par le règlement, rechercher la possibilité de restaurer une surface équivalente en espace prairial fauché.

ELEMENT N°3 : RESEAU DE HAIES

Localisation

De nombreuses haies structurantes sont présentes sur l'ensemble de la commune.

Intérêt

Ecologique.

Description

Réseau de haies et alignements d'arbres le long du ru de l'Aubette constituant de la ripisylve.

Prescriptions de protection

L'élagage est autorisé si cela est lié à l'entretien et le bon état sanitaire de l'élément.

Si l'arrachage est nécessaire, il doit être obligatoirement suivi d'une replantation d'essence locale.

Eléments bâtis remarquables (L.151-19 CU)

ELEMENT N°4 : LA MAIRIE

Localisation

La Mairie est située au 39 Grande Rue.

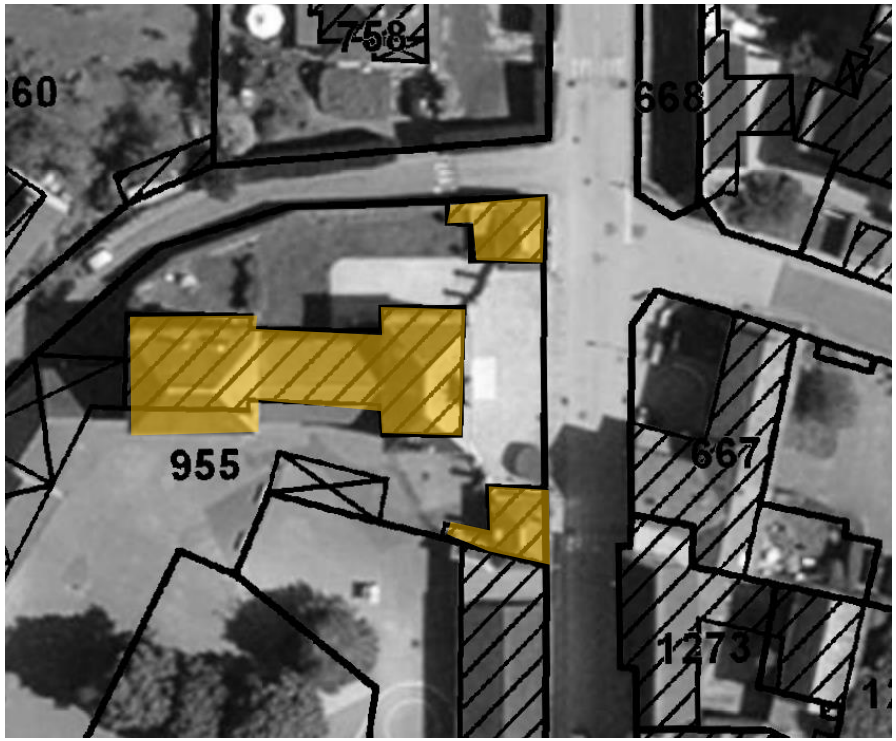

Intérêt

Historique et architectural.

Description

Le bâtiment date du XIX^{ème} siècle (1894) et il est accompagné de deux pavillons en front de rue. Le bâtiment principal est implanté en retrait de la voie. La structure est sur deux niveaux avec un toit à quatre pentes constituées d'ardoises. Il est présent un clocheton central avec l'inscription « Mairie ».

Prescriptions de protection

L'aspect extérieur du bâtiment doit être conservé dans ses matériaux et ses coloris, tant au niveau des façades que de la toiture. Les modénatures, décors et détails architecturaux devront être préservés, tout comme la volumétrie générale des constructions.
Sur la façade visible depuis l'espace public, tout nouveau percement devra s'inscrire dans la composition de cette façade. Les volets roulants sont interdits. Veiller à l'intégration des éléments techniques et de réseaux (antennes, paraboles, compteurs électriques, câbles, gouttières…).

ELEMENT N°5 : PORTAIL D'ENTREE DU CHATEAU D'AVERNES

Localisation

Le portail est situé rue Valette.

Intérêt

Historique et architectural.

Description

Portail monumental du XIX^{ème} siècle, il représente un des derniers vestiges de l'ancien domaine visible depuis l'espace public. Ce portail a été construit dans le style Renaissance.

Prescriptions de protection

L'aspect extérieur du portail doit être conservé dans ses matériaux et ses coloris, tant au niveau des façades que de la toiture. Les modénatures, décors et détails architecturaux devront être préservés, tout comme la volumétrie générale des constructions.
Sur la façade visible depuis l'espace public, tout nouveau percement est interdit. Les volets roulants sont interdits. Veiller à l'intégration des éléments techniques et de réseaux (antennes, paraboles, compteurs électriques, câbles, gouttières…).

ELEMENT N°6 : LE MOULIN

Localisation

Le moulin est constitué de deux bâtiments situés rue du Moulin.

Intérêt

Historique et architectural.

Description

Le moulin est situé au coude de la rue du Moulin. Il date du XVIII^{ème} siècle. Ce moulin est partiellement visible depuis l'espace public. Il est constitué de deux niveaux, de moellons enduits, de chaînes d'angle et chaînes médianes en pierre de taille. La couverture est constituée de deux pentes accompagnées de tuiles plates. On y retrouve une lucarne à la capucine.

Prescriptions de protection

L'aspect extérieur des bâtiments doit être conservé dans ses matériaux et ses coloris, tant au niveau des façades que de la toiture. Les modénatures, décors et détails architecturaux devront être préservés, tout comme la volumétrie générale des constructions.
Sur les façades visibles depuis l'espace public, tout nouveau percement devra s'inscrire dans la composition de cette façade. Les volets roulants sont interdits. Veiller à l'intégration des éléments techniques et de réseaux (antennes, paraboles, compteurs électriques, câbles, gouttières…).

ELEMENT N°7 : MAISON JAUNE

Localisation

La maison jaune est un bâtiment connu sur la commune. Ce bâtiment est situé sur Grande rue.

Intérêt

Historique et architectural.

Description

Cette maison est située en front de rue. Elle date du XIX^{ème} siècle. Elle est constituée de deux niveaux et de combles. L'enduit de ses façades est couleur ocre avec des chaînes en pierre. La toiture est constituée de deux pentes avec ardoises. Les ouvertures sont régulières et on y retrouve une porte cochère. Il y a également une lucarne où se trouve une volute.

Prescriptions de protection

L'aspect extérieur du bâtiment doit être conservé dans ses matériaux et ses coloris, tant au niveau des façades que de la toiture. Les modénatures, décors et détails architecturaux devront être préservés, tout comme la volumétrie générale des constructions.
Sur la façade visible depuis l'espace public, tout nouveau percement devra s'inscrire dans la composition de cette façade. Les volets roulants sont interdits. Veiller à l'intégration des éléments techniques et de réseaux (antennes, paraboles, compteurs électriques, câbles, gouttières…).

ELEMENT N°8 : ANCIEN CORPS DE FERME

Localisation

Cet ancien corps de ferme est situé rue de l'Audience.

Intérêt

Historique et architectural.

Description

Ce grand corps de ferme est constitué d'une grande cour fermée. La ferme date du XVIII^{ème} siècle (1718). Les bâtiments sont constitués de deux niveaux avec des moellons beurrés. Les ouvertures sont nombreuses, régulières et symétriques. La grange est constituée de neuf travées et d'une charreterie.

Prescriptions de protection

L'aspect extérieur des bâtiments doit être conservé dans ses matériaux et ses coloris, tant au niveau des façades que de la toiture. Les modénatures, décors et détails architecturaux devront être préservés, tout comme la volumétrie générale des constructions.
Sur les façades visibles depuis l'espace public, tout nouveau percement devra s'inscrire dans la composition de cette façade. Les volets roulants sont interdits. Veiller à l'intégration des éléments techniques et de réseaux (antennes, paraboles, compteurs électriques, câbles, gouttières…).

ELEMENT N°9 : CORPS DE FERME

Localisation

Ce corps de ferme est situé rue du marché. Les habitants appellent ce corps de ferme « la ferme des fossés ».

Intérêt

Historique et architectural.

Description

Ce grand corps de ferme est constitué d'une grande cour fermée. La ferme date du XVIII^{ème} siècle. Les bâtiments sont constitués de deux niveaux avec des moellons beurrés. Les ouvertures sont nombreuses, et régulières. La toiture est constituée de deux pentes avec des tuiles mécaniques. Une girouette représentant un laboureur est présente sur le bâtiment. On y trouve également un très beau portail avec sa couverture.

Prescriptions de protection

L'aspect extérieur des bâtiments doit être conservé dans ses matériaux et ses coloris, tant au niveau des façades que de la toiture. Les modénatures, décors et détails architecturaux devront être préservés, tout comme la volumétrie générale des constructions.
Sur les façades visibles depuis l'espace public, tout nouveau percement devra s'inscrire dans la composition de cette façade. Les volets roulants sont interdits. Veiller à l'intégration des éléments techniques et de réseaux (antennes, paraboles, compteurs électriques, câbles, gouttières…).

ELEMENT N°10 : CROIX DE DELAISSEMENT

Localisation

Cette croix est située à l'intersection du chemin rural n°5 et du chemin rural n°9 (entre le hameau de Chantereine et Moulin des Champs).

Intérêt

Historique.

Description

Cette croix date du XIX^{ème} siècle. Elle dispose d'un soubassement avec un petit socle en pierre. On lit une inscription sur le socle « *cette croix a été donnée par René Délaissement* ».

Prescriptions de protection

Conservation.

ELEMENT N°11 : CROIX DU BUT

Localisation

Cette croix est située à l'angle de la rue de la croix du but.

Intérêt

Historique.

Description

Cette croix date du XVIII^{ème} siècle. Elle est placée sur le chaperon d'un mur entre deux piliers en brique.

Prescriptions de protection

Conservation.

ELEMENT N°12 : LAVOIR

Localisation

Ce lavoir est situé rue du ruisseau. Il est visible depuis l'espace public.

Description

Lavoir du XIX^{ème} siècle situé au bord de l'Aubette à côté d'un ancien abreuvoir. Le lavoir est fermé d'un côté. Il est constitué d'un bassin avec carreaux à laver sur un côté. La couverture est soutenue par trois poteaux de fonte et couverte par des tuiles mécaniques.

Prescriptions de protection

Conservation.

Intérêt

Historique.

ELEMENT N°13 : LAVOIR

Localisation

Ce lavoir est situé derrière l'Eglise.

Intérêt

Historique.

Description

Petit lavoir ouvert du XIX^{ème} siècle situé derrière l'Eglise. Il est situé sur un bassin rectangulaire avec un carreau à laver sur un côté.

Prescriptions de protection

Conservation.

ELEMENT N°14 : CROIX DU CIMETIERE

Localisation

La croix est située au centre du cimetière, lui-même situé le long de la RD43.

Intérêt

Historique.

Description

Croix du XVIII^{ème} siècle (1746). La croix est constituée d'un soubassement de deux degrés.

Prescriptions de protection

Conservation.

ELEMENT N°15 : MAISON

Localisation

Maison située place du marché.

Intérêt

Historique et architectural.

Description

Cette maison est située en front de rue. Elle date du XVIII^{ème} siècle. Elle possède une petite cour sur le côté. Sa structure est de deux niveaux avec des combles. Le toit a quatre pentes couvertes par des ardoises. Les ouvertures sont régulières et symétriques. Le mur bahut de la clôture est surmonté d'une grille en fer.

Prescriptions de protection

L'aspect extérieur du bâtiment doit être conservé dans ses matériaux et ses coloris, tant au niveau des façades que de la toiture. Les modénatures, décors et détails architecturaux devront être préservés, tout comme la volumétrie générale des constructions.
Sur la façade visible depuis l'espace public, tout nouveau percement devra s'inscrire dans la composition de cette façade. Les volets roulants sont interdits. Veiller à l'intégration des éléments techniques et de réseaux (antennes, paraboles, compteurs électriques, câbles, gouttières…).

ELEMENT N°16 : MAISON

Localisation

Maison située place du marché.

Intérêt

Historique et architectural.

Description

Cette maison est située en retrait de la rue. Elle date du XIX^{ème} siècle. Elle possède une petite cour à l'avant fermée par une grille. Elle est structurée par deux niveaux avec combles. La toiture est constituée de quatre pentes couvertes par des tuiles mécaniques. Les ouvertures sont régulières et symétriques. Des corniches et des fenêtres avec agrafes sont présentes. Une volute est présente sur la lucarne.

Prescriptions de protection

L'aspect extérieur du bâtiment doit être conservé dans ses matériaux et ses coloris, tant au niveau des façades que de la toiture. Les modénatures, décors et détails architecturaux devront être préservés, tout comme la volumétrie générale des constructions.
Sur la façade visible depuis l'espace public, tout nouveau percement devra s'inscrire dans la composition de cette façade. Les volets roulants sont interdits. Veiller à l'intégration des éléments techniques et de réseaux (antennes, paraboles, compteurs électriques, câbles, gouttières…).

ELEMENT N°17 : ANCIENNE BOULANGERIE

Localisation

Cette ancienne boulangerie est située à Grande rue.

Intérêt

Historique et architectural.

Description

Cette ancienne boulangerie est située en front de rue. Elle date du XIX^{ème} siècle. Elle est structurée par deux niveaux avec combles. Son enduit est couleur ocre. Ses ouvertures sont persiennes avec une large ouverture au rez-de-chaussée. La toiture est constituée de quatre pentes couvertes par des ardoises. Des portes lucarnes meunières donnent accès au grenier avec une protection en ferronnerie.

Prescriptions de protection

L'aspect extérieur du bâtiment doit être conservé dans ses matériaux et ses coloris, tant au niveau des façades que de la toiture. Les modénatures, décors et détails architecturaux devront être préservés, tout comme la volumétrie générale des constructions.
Sur la façade visible depuis l'espace public, tout nouveau percement devra s'inscrire dans la composition de cette façade. Les volets roulants sont interdits. Veiller à l'intégration des éléments techniques et de réseaux (antennes, paraboles, compteurs électriques, câbles, gouttières…).

ELEMENT N°18 : MAISON

Localisation

Maison située rue du ruisseau.

Intérêt

Historique et architectural.

Description

Cette maison est située en partie en front de rue. Elle date du XIX^{ème} siècle. Elle est structurée par deux niveaux avec combles. Sa couverture est constituée de deux pentes couvertes par des tuiles mécaniques. Les ouvertures sont nombreuses avec une lucarne en bâtière engagée dans le toit.

Prescriptions de protection

L'aspect extérieur des bâtiments doit être conservé dans ses matériaux et ses coloris, tant au niveau des façades que de la toiture. Les modénatures, décors et détails architecturaux devront être préservés, tout comme la volumétrie générale des constructions.
Sur les façades visibles depuis l'espace public, tout nouveau percement devra s'inscrire dans la composition de cette façade. Les volets roulants sont interdits. Veiller à l'intégration des éléments techniques et de réseaux (antennes, paraboles, compteurs électriques, câbles, gouttières…).

ELEMENT N°19 : MAISON

Localisation

Maison située rue de l'audience.

Intérêt

Historique et architectural.

Description

Cette maison est située en retrait par rapport à la rue. Elle date du XIX^{ème} siècle. Elle est structurée par deux niveaux. Sa couverture est constituée de deux pentes couvertes par des tuiles mécaniques. Les ouvertures sont nombreuses avec la présence de persiennes à l'étage.

Prescriptions de protection

L'aspect extérieur du bâtiment doit être conservé dans ses matériaux et ses coloris, tant au niveau des façades que de la toiture. Les modénatures, décors et détails architecturaux devront être préservés, tout comme la volumétrie générale des constructions.
Sur la façade visible depuis l'espace public, tout nouveau percement devra s'inscrire dans la composition de cette façade. Les volets roulants sont interdits. Veiller à l'intégration des éléments techniques et de réseaux (antennes, paraboles, compteurs électriques, câbles, gouttières…).

ELEMENT N°20 : ALIGNEMENTS DE MAISONS RURALES

Localisation

Cet alignement de maisons rurales est situé rue de l'Eglise.

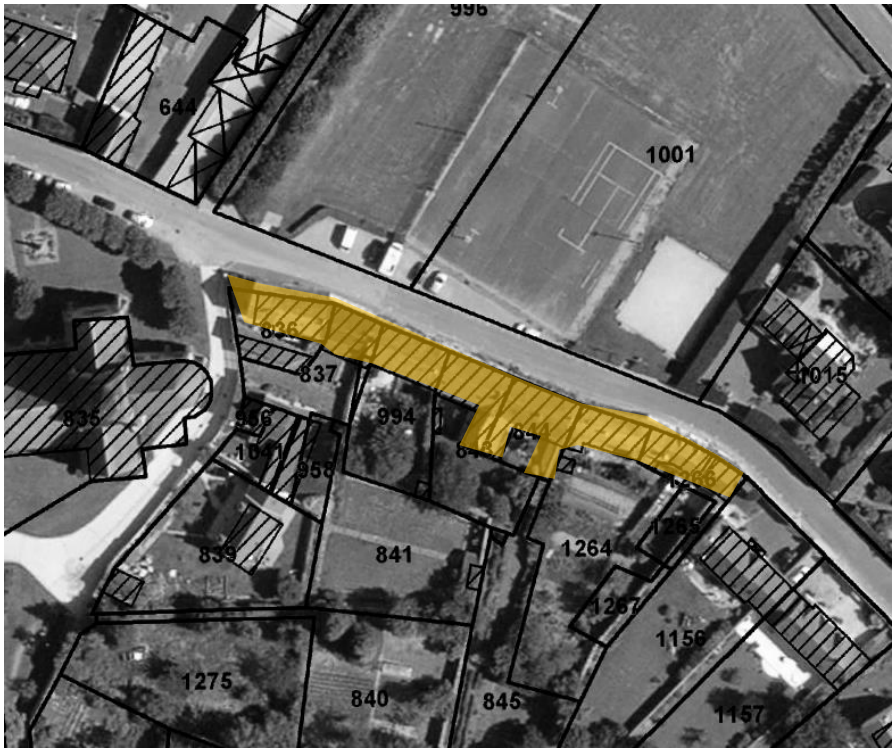

Intérêt

Historique et architectural.

Description

Ces maisons rurales sont du XIX^{ème} siècle. Elles sont situées en front de rue formant un ensemble remarquable. Elles sont structurées sur deux niveaux. Les façades sont en moellons beurrés et les toitures sont à deux pentes couvertes de tuiles plates. On y trouve de nombreuses gerbières.

Prescriptions de protection

L'aspect extérieur des bâtiments doit être conservé dans ses matériaux et ses coloris, tant au niveau des façades que de la toiture. Les modénatures, décors et détails architecturaux devront être préservés, tout comme la volumétrie générale des constructions.
Sur les façades visibles depuis l'espace public, tout nouveau percement devra s'inscrire dans la composition de cette façade. Les volets roulants sont interdits. Veiller à l'intégration des éléments techniques et de réseaux (antennes, paraboles, compteurs électriques, câbles, gouttières…).

ELEMENT N°21 : MAISON

Localisation

Maison située rue du marché.

Intérêt

Historique et architectural.

Description

Cette maison est située en front de rue et entourée d'un jardin clos par une grille. Elle date du XX^{ème} siècle. Elle est structurée par deux niveaux. Elle possède une meulière appareillée par des joints ciments. La toiture possède deux pentes recouvertes par des tuiles mécaniques.

Prescriptions de protection

L'aspect extérieur du bâtiment doit être conservé dans ses matériaux et ses coloris, tant au niveau des façades que de la toiture. Les modénatures, décors et détails architecturaux devront être préservés, tout comme la volumétrie générale des constructions.
Sur la façade visible depuis l'espace public, tout nouveau percement devra s'inscrire dans la composition de cette façade. Les volets roulants sont interdits. Veiller à l'intégration des éléments techniques et de réseaux (antennes, paraboles, compteurs électriques, câbles, gouttières…).

ELEMENT N°22 : MAISON DES SŒURS

Localisation

La maison des sœurs de Saint Vincent de Paul est située à proximité de la Mairie.

Intérêt

Historique et architectural.

Description

Le bâtiment principal est positionné en fond de parcelle avec une cour à l'avant. Le bâtiment date du XIX^{ème} siècle. Il est structuré par deux niveaux et des combles. La toiture possède deux pentes recouvertes par des ardoises. Les ouvertures sont nombreuses et cintrées en rez-de-chaussée. On y trouve des lucarnes demoiselles (en contre pente). En éléments de décoration on y trouve une corniche, des bandeaux moulurés, une porte à hyperthyron, des pilastres et une niche abritant une statue de la vierge.

Prescriptions de protection

L'aspect extérieur du bâtiment doit être conservé dans ses matériaux et ses coloris, tant au niveau des façades que de la toiture. Les modénatures, décors et détails architecturaux devront être préservés, tout comme la volumétrie générale des constructions.
Sur la façade visible depuis l'espace public, tout nouveau percement devra s'inscrire dans la composition de cette façade. Les volets roulants sont interdits. Veiller à l'intégration des éléments techniques et de réseaux (antennes, paraboles, compteurs électriques, câbles, gouttières…).

ELEMENT N°23 : MAISON

Localisation

Maison située au nord du bourg sur Grande rue.

Intérêt

Historique et architectural.

Description

Cette maison est située en milieu de parcelle et clôturée par un mur. Elle date du XIX^{ème} siècle. La façade principale est en briques mais les autres façades sont en crépi bleu/gris. Elle possède une meulière appareillée par des joints ciments. La toiture possède quatre pentes recouvertes par des ardoises. Les ouvertures sont régulières et on y retrouve une lucarne centrale.

Prescriptions de protection

L'aspect extérieur du bâtiment doit être conservé dans ses matériaux et ses coloris, tant au niveau des façades que de la toiture. Les modénatures, décors et détails architecturaux devront être préservés, tout comme la volumétrie générale des constructions.
Sur la façade visible depuis l'espace public, tout nouveau percement devra s'inscrire dans la composition de cette façade. Les volets roulants sont interdits. Veiller à l'intégration des éléments techniques et de réseaux (antennes, paraboles, compteurs électriques, câbles, gouttières…).

ELEMENT N°24 : RESTAURANT DE LA POSTE

Localisation

Cet ancien restaurant de la poste est situé dans l'angle de Grande rue et de la rue de l'Eglise.

Intérêt

Historique et architectural.

Description

Ce bâtiment est situé en front de rue. Il date du XIX^{ème} siècle. Il est structuré par deux niveaux et combles. La toiture possède deux pentes recouvertes par des ardoises. Les ouvertures sont nombreuses, régulières et symétriques. On y trouve des ouvertures persiennes à l'étage et un grand portail donnant sur la rue de l'Eglise.

Prescriptions de protection

L'aspect extérieur du bâtiment doit être conservé dans ses matériaux et ses coloris, tant au niveau des façades que de la toiture. Les modénatures, décors et détails architecturaux devront être préservés, tout comme la volumétrie générale des constructions.
Sur la façade visible depuis l'espace public, tout nouveau percement devra s'inscrire dans la composition de cette façade. Les volets roulants sont interdits. Veiller à l'intégration des éléments techniques et de réseaux (antennes, paraboles, compteurs électriques, câbles, gouttières…).

ELEMENT N°25 : PORTAIL

Localisation

Ce portail est situé devant un ancien corps de ferme sur Grande rue.

Intérêt

Historique et architectural.

Description

Ce portail est positionné de façon oblique par rapport à la voie. Il date du XIX^{ème} siècle. Il possède une couverture en tuiles mécaniques.

Prescriptions de protection

L'aspect extérieur du portail doit être conservé dans ses matériaux et ses coloris, tant au niveau des façades que de la toiture. Les modénatures, décors et détails architecturaux devront être préservés, tout comme la volumétrie générale des constructions.
Sur la façade visible depuis l'espace public, tout nouveau percement devra s'inscrire dans la composition de cette façade. Les volets roulants sont interdits. Veiller à l'intégration des éléments techniques et de réseaux (antennes, paraboles, compteurs électriques, câbles, gouttières…).

ELEMENT N°26 : MAISON

Localisation

Maison située sur Grande rue.

Intérêt

Historique et architectural.

Description

Cette maison est située en milieu de parcelle entourée d'un jardin clos par un mur. Elle date du XIX^{ème} siècle. Elle est structurée par deux niveaux avec combles. La toiture possède quatre pentes recouvertes par des ardoises. Les ouvertures sont régulières et symétriques. On y retrouve une corniche moulurée.

Prescriptions de protection

L'aspect extérieur du bâtiment doit être conservé dans ses matériaux et ses coloris, tant au niveau des façades que de la toiture. Les modénatures, décors et détails architecturaux devront être préservés, tout comme la volumétrie générale des constructions.
Sur la façade visible depuis l'espace public, tout nouveau percement devra s'inscrire dans la composition de cette façade. Les volets roulants sont interdits. Veiller à l'intégration des éléments techniques et de réseaux (antennes, paraboles, compteurs électriques, câbles, gouttières…).

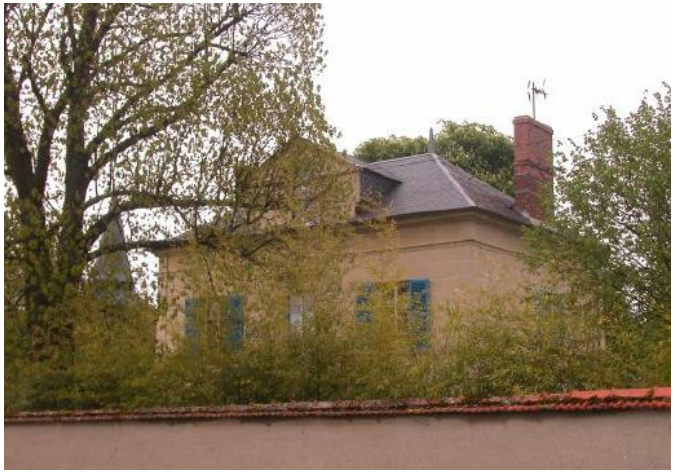

ELEMENT N°27 : ANCIENNE ECOLE

Localisation

Cette ancienne école est située rue de Chantereine.

Intérêt

Historique et architectural.

Description

Cette ancienne école est située en front de rue à l'angle de la rue de Chantereine et de la rue de la croix du but. Elle date du XIX^{ème} siècle. Elle est structurée par deux niveaux. La toiture possède quatre pentes recouvertes par des tuiles mécaniques. Les ouvertures sont régulières. On y retrouve des linteaux en brique.

Prescriptions de protection

L'aspect extérieur du bâtiment doit être conservé dans ses matériaux et ses coloris, tant au niveau des façades que de la toiture. Les modénatures, décors et détails architecturaux devront être préservés, tout comme la volumétrie générale des constructions.
Sur la façade visible depuis l'espace public, tout nouveau percement devra s'inscrire dans la composition de cette façade. Les volets roulants sont interdits. Veiller à l'intégration des éléments techniques et de réseaux (antennes, paraboles, compteurs électriques, câbles, gouttières…).

ELEMENT N°28 : PORTE CHARRETIERE

Localisation

Cette porte charretière est située derrière l'Eglise.

Intérêt

Historique et architectural.

Description

Cette porte ouvre sur la placette qui jouxte le flanc sud de l'Eglise. Une porte piétonne en arc segmentaire extradossée en crossettes est située juste à côté. La structure est en pierre de taille. Cette porte charretière date XVIII^{ème} siècle.

Prescriptions de protection

L'aspect extérieur du bâtiment doit être conservé dans ses matériaux et ses coloris, tant au niveau des façades que de la toiture. Les modénatures, décors et détails architecturaux devront être préservés, tout comme la volumétrie générale des constructions.
Sur la façade visible depuis l'espace public, tout nouveau percement devra s'inscrire dans la composition de cette façade. Les volets roulants sont interdits. Veiller à l'intégration des éléments techniques et de réseaux (antennes, paraboles, compteurs électriques, câbles, gouttières…).

ELEMENT N°29 : PONT DE CHANTEREINE

Localisation

Ce pont est situé rue de Chantereine.

Intérêt

Historique et architectural.

Description

Ce pont enjambe une dérivation de l'Aubette. L'arche est surbaissée et constituée de gros blocs monolithes (pierres de taille). On y trouve quatre chasses roues.

Prescriptions de protection

Conservation.

ELEMENT N°30 : PONT AUX POULES

Localisation

Ce pont est situé à proximité de la Mairie sur Grande rue.

Intérêt

Historique et architectural.

Description

Ce pont enjambe l'Aubette. La structure est constituée de pierre et grilles en fer.

Prescriptions de protection

Conservation.

ELEMENT N°31 : ANCIENNE GARE

Localisation

Cette ancienne gare est située au nord du bourg.

Intérêt

Historique et architectural.

Description

Cette ancienne gare est située en milieu de parcelle. Elle date du XIX^{ème} siècle. Elle est structurée par deux niveaux. La toiture possède deux pentes recouvertes par des ardoises.

Prescriptions de protection

L'aspect extérieur du bâtiment doit être conservé dans ses matériaux et ses coloris, tant au niveau des façades que de la toiture. Les modénatures, décors et détails architecturaux devront être préservés, tout comme la volumétrie générale des constructions.
Sur la façade visible depuis l'espace public, tout nouveau percement devra s'inscrire dans la composition de cette façade. Les volets roulants sont interdits. Veiller à l'intégration des éléments techniques et de réseaux (antennes, paraboles, compteurs électriques, câbles, gouttières…).

ELEMENT N°32 : L'ORANGERIE

Localisation

Cette orangerie est située rue Valette.

Intérêt

Historique et architectural.

Description

Cette orangerie est située en front de rue. Elle date du XIX^{ème} siècle et est entourée d'un mur d'enceinte. Elle dépendait du château. Elle est structurée par deux niveaux. La toiture possède quatre pentes recouvertes par des ardoises. On y retrouve une lucarne au centre de la façade.

Prescriptions de protection

L'aspect extérieur du bâtiment doit être conservé dans ses matériaux et ses coloris, tant au niveau des façades que de la toiture. Les modénatures, décors et détails architecturaux devront être préservés, tout comme la volumétrie générale des constructions.
Sur la façade visible depuis l'espace public, tout nouveau percement devra s'inscrire dans la composition de cette façade. Les volets roulants sont interdits. Veiller à l'intégration des éléments techniques et de réseaux (antennes, paraboles, compteurs électriques, câbles, gouttières…).

ELEMENT N°33 : L'ANCIEN CHATEAU D'AVERNES

Localisation

Cet ancien château est situé rue Valette.

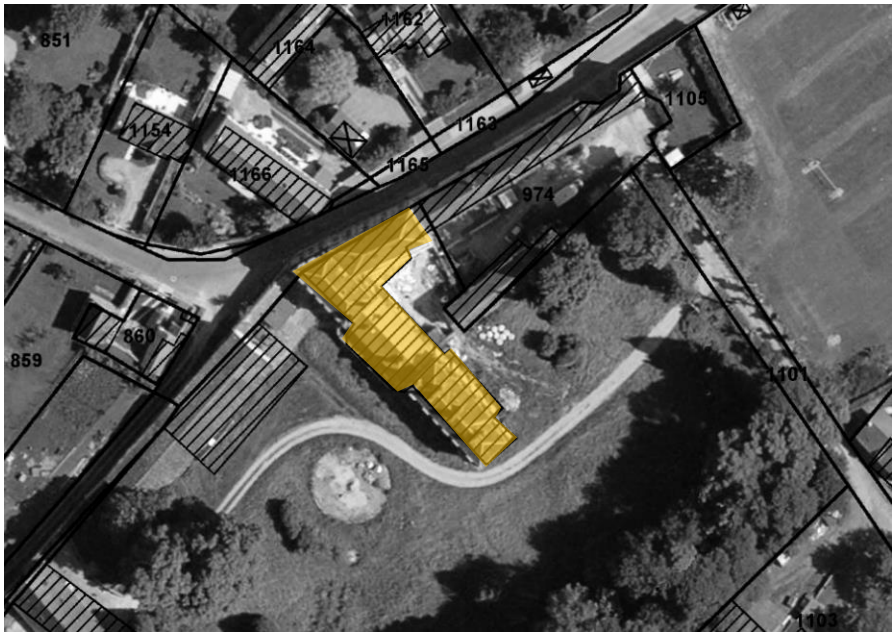

Intérêt

Historique et architectural.

Description

Cet ancien château est situé en front de rue. Il date du XIX^{ème} siècle et est entouré d'un mur d'enceinte. Il a été construit dans un style néo-renaissance. Il est structuré sur deux niveaux avec combles. La toiture est constituée de quatre pentes recouvertes d'ardoises.

Prescriptions de protection

L'aspect extérieur du bâtiment doit être conservé dans ses matériaux et ses coloris, tant au niveau des façades que de la toiture. Les modénatures, décors et détails architecturaux devront être préservés, tout comme la volumétrie générale des constructions.
Sur les façades, tout nouveau percement devra s'inscrire dans la composition de ces façades. Les volets roulants sont interdits. Veiller à l'intégration des éléments techniques et de réseaux (antennes, paraboles, compteurs électriques, câbles, gouttières…).

ELEMENT N°34 : MAISON

Localisation

Maison située sur Grande rue.

Intérêt

Historique et architectural.

Description

Cette maison est située en front de rue à l'angle de Grande rue et de la rue de l'Eglise. Elle date du XIXème siècle. Elle est structurée par deux niveaux. La toiture possède deux pentes recouvertes par des tuiles mécaniques.

Prescriptions de protection

L'aspect extérieur du bâtiment doit être conservé dans ses matériaux et ses coloris, tant au niveau des façades que de la toiture. Les modénatures, décors et détails architecturaux devront être préservés, tout comme la volumétrie générale des constructions.
Sur la façade visible depuis l'espace public, tout nouveau percement devra s'inscrire dans la composition de cette façade. Les volets roulants sont interdits. Veiller à l'intégration des éléments techniques et de réseaux (antennes, paraboles, compteurs électriques, câbles, gouttières…).

ELEMENT N°35 : MAISON

Localisation

Maison située sur Grande rue.

Intérêt

Historique et architectural.

Description

Cette maison est située en front de rue sur sa partie ouest et possède un jardin. Elle date du XIX^{ème} siècle. Elle est structurée par deux niveaux et des combles. La toiture possède quatre pentes recouvertes d'ardoises. Le crépi est une imitation de fausses pierres de taille. Une lucarne donne côté cour. Le portail est encadré par deux piliers en pierre. Le mur bahut est surmonté d'une grille en fer.

Prescriptions de protection

L'aspect extérieur du bâtiment doit être conservé dans ses matériaux et ses coloris, tant au niveau des façades que de la toiture. Les modénatures, décors et détails architecturaux devront être préservés, tout comme la volumétrie générale des constructions.
Sur la façade visible depuis l'espace public, tout nouveau percement devra s'inscrire dans la composition de cette façade. Les volets roulants sont interdits. Veiller à l'intégration des éléments techniques et de réseaux (antennes, paraboles, compteurs électriques, câbles, gouttières…).

ELEMENT N°36 : TROIS FONTAINES

Localisation

Ces fontaines sont situées :

- Rue du val des vignes
- Grande rue
- Place du marché

Intérêt

Historique et architectural.

Description

Ces trois fontaines sont entourées de briques et nichées dans des murs structurants la voie publique.

Prescriptions de protection

Conservation.

Fontaine place du marché

Fontaine sur Grande rue

Fontaine rue du val des vignes

ELEMENT N°37 : CABANE DU CANTONNIER

Localisation

Cette cabane est située au bord de la RD43, au nord du bourg.

Intérêt

Historique.

Description

Cette cabane était utilisée historiquement par le cantonnier de la commune.

Prescriptions de protection

Conservation.

ELEMENT N°38 : MUR DE L'ORANGERIE

Localisation

Le mur de l'orangerie est situé rue Valette.

Intérêt

Historique et architectural.

Description

Ce mur en pierre délimite le secteur de l'orangerie qui dépendait de l'ancien château d'Avernes.

Prescriptions de protection

Conservation.

géostudio
URBANISME & CARTOGRAPHIE